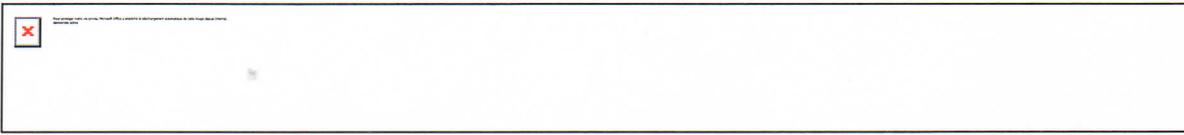


Christine Granier Aspiran

V. la CE

CE 2

De: privacy@democratie-active.fr
Envoyé: mercredi 9 octobre 2019 14:30
À: chgranieraspiran@orange.fr
Objet: [democratie-active.fr] Une nouvelle observation a été déposée



Bonjour,

Observation déposée le 9 octobre 2019 - 14:30 sur le registre dématérialisé de l'enquête publique : "**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE relative aux projets de REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), du SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES (SDAEP) et du PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE L'EGLISE ST JULIEN (PDA)**".

Observation #2 :

Bonjour, suite à la dégradation récente de la qualité du cadre de vie de l'avenue G. Clémenceau et celle de la cave coopérative, veuillez trouver ci-joint un document listant les points noirs du quartier avec des propositions d'aménagement. Merci de votre considération. Christelle

Déposant :

Nom : DuffoursChristelle

Merci de ne pas répondre sur cette adresse mail car cet email vous a été envoyé automatiquement.

[Ouvrir le registre dématérialisé - Voir les observations](#)

1/3

Quartier Av. Georges Clémenceau/Rue de la cave coopérative

34800 Aspiran

ETAT DES LIEUX - PROBLEMES :

Avenue Georges Clémenceau :

- Intensification du trafic de poids lourds Camions de transport 40 tonnes avec 1 ou 2 remorques : plusieurs fois par jour, tous les jours sauf dimanche et jours fériés (hors période de vendange soit 347 jours/an).
- Intensification du trafic routier local depuis développement récent (2017-2019) de la zone des Hangars agricoles/Habitations sur chemin de Selces et sur la route de Lieuran-Cabrières.
- Stationnement irrespectueux et chaotique des habitants du quartier.
- Non-respect des limitations de vitesse de la majorité des automobilistes et motards (moto, mobylette) qui empruntent l'avenue.
- Trottoirs étroits et impraticables à cause des véhicules stationnés tout du long. Trottoirs irréguliers impraticables par une personne avec un handicap moteur ou en fauteuil roulant.

Carrefour Avenue Georges Clémenceau/Rue de la cave coopérative :

- Intensification du trafic de poids lourds Camions de transport 40 tonnes avec 1 ou 2 remorques : plusieurs fois par jour, tous les jours sauf dimanche et jours fériés.
- Intensification du trafic routier local sans respect du code de la route (vitesse excessive, incivilités) : pic aux heures d'école : aller/retour matin, midi, 14H et fin de journée.
- Stationnement anarchique et irrespectueux des habitants du quartier.
- Stationnement anarchique et irrespectueux des visiteurs lors de manifestation quelconque (animations dans le cœur village, enterrements, mariages, concours de pétanque sur parking Saint Georges).
- Trottoirs étroits ou inexistants.
- Mauvaise signalisation : arrêts fréquents d'automobilistes ne sachant quelle route prendre.
- Point de rassemblement poubelles de tout le jeu de ballon et avenue de la cave coopérative.
- Décrépitude de la fontaine qui est un parking, un rassemblement de poubelles et devient souvent un dépôt.

CONSEQUENCES :

- Problème de sécurité : particulièrement pour les enfants du quartier qui ne peuvent jouer en sécurité, les vieux qui restent cloîtrés chez eux par peur de se faire faucher par un véhicule, personnes à pied et à vélo.
- Pollution sonore.
- Pollution de l'air.
- Vie de quartier inexistante car il est trop dangereux de s'attarder.

RESUME :

Dans une région où nous passons 9 mois de l'année les fenêtres ouvertes, l'air devient irrespirable et le bruit intempestif des véhicules est une source supplémentaire de stress. Aujourd'hui, le quartier Av. Georges Clémenceau/Rue de la cave coopérative appartient aux véhicules à moteurs et non aux personnes elles-mêmes qui, par conséquent, ne se rencontrent plus.

SUGGESTIONS D'AMELIORATION :

- Aménager la rue de la cave coopérative afin que les chauffeurs respectent la limitation de vitesse ainsi que les habitants de la rue. Création d'une vraie voie piétonne.
- Avenue Georges Clémenceau en sens unique avec piste cyclable/piétonnière grâce à la création de jonctions entre rue Saint Georges et avenue Georges Clémenceau le long de la zone UCP au niveau du 26 avenue G. Clémenceau et suite à l'aménagement de la zone à urbaniser vers le Chemin neuf (voir ma proposition d'aménagement) le tout en sens unique pour que le trafic soit EQUITABLEMENT réparti.
- Interdiction de stationner sur l'avenue G. Clémenceau et la rue de la cave coopérative.
- Amélioration du parking Saint Georges comme prévu dans le PLU et de son entrée actuelle. Création d'au moins 2 entrées supplémentaires : par le lotissement du camp de l'Ort et par la rue Saint Georges au niveau de la maison de retraite.
- Amélioration de la signalisation du Parking Saint Georges.
- Agrandissement du parking de Jésus Rédempteur (demander au département s'il peut en céder une partie à la commune étant donné la problématique et le fait que ce parking est en grosse partie inutilisé ou alors faire quelque de plus joli que ce terrain vague pour les habitants des HLM).
- Création d'un parking respectueux du paysage et des habitants du quartier sur le chemin de Selces calibrés pour les habitants du quartier et non pas pour la totalité du Nord village (ce qui va exiger d'autres créations de parking et ailleurs avec nombre de places suffisants et une bonne accessibilité).
- Parking obligatoire pour tous véhicules supérieurs à 12 tonnes au parking Saint Georges.
- Limiter l'entrée dans le village des poids lourds uniquement aux livraisons locales (Aspiran n'est pas sur un axe routier, pourquoi ces camions traversent le village dont les routes ne sont pas adaptées à leur taille et poids ?).
- Redimensionnement du pont de Nébian de la route D 128 (voir avec le Département afin qu'Aspiran ne soit plus un village traversé) qui a été refaite et adaptée aux poids lourds, elle ne traverse aucun centre de village. Malheureusement le pont de Nébian de la route D 128 est impraticable par un 40 tonnes, le GPS les fait passer par Aspiran notamment sur les avenue G. Clémenceau et de la cave coopérative.
- Création d'une voie de contournement du village, adaptée aux poids lourds, partant de la départementale 609 à Saint Bézard jusqu'à la route de Lieuran-Cabrières passant par Combe Caude avec dessertes vers :
 - 1) les caves/hangars du Chemin de Selces
 - 2) la cave particulière de Villa-Symposia et la Maison de retraite
 - 3) les Domaine de Fabrègues et Domaine Mon Mourel.

Merci de votre considération

Christelle Duffours
2 avenue Georges Clémenceau, 34800 Aspiran

NB : Il serait bon aussi de consulter de manière plus conviviale et chaleureuse qu'une commission d'enquête ou autres démarches officielles les habitants des quartiers concernés avant d'entreprendre toutes modifications de leur cadre de vie. Ils peuvent avoir d'aussi belles idées que les professionnels qui sont qualifiés mais vivent ailleurs. N'oublions pas que c'est les habitants-citoyens qui font la vie des quartiers, du village et les consulter c'est les impliquer. C'est ce qui amènera de la convivialité et du partage au village. Merci !